

PÉTITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Nous, soussignés, citoyens du Canada, attirons l'attention du gouvernement du Canada sur ce qui suit :

Attendu que : Des dirigeants de SNC-Lavalin (inc.) ont été à maintes reprises poursuivis et condamnés pour corruption, fraude et blanchiment d'argent;

Attendu que : SNC-Lavalin a récemment exercé de fortes pressions auprès de responsables du gouvernement fédéral en vue d'obtenir un accord de suspension des poursuites (ou de « réparation ») concernant des poursuites pénales de millions de dollars contre l'entreprise;

Attendu que : Le premier ministre a démis Jody Wilson-Raybould de ses fonctions de procureure générale le 14 janvier;

Attendu que : Mme Wilson-Raybould a démissionné de son poste de ministre des Anciens Combattants sur fond d'allégations voulant que le Cabinet du premier ministre (CPM) eût exercé des pressions sur elle pour qu'elle aide SNC-Lavalin à éviter des poursuites pénales;

Attendu que : Le secrétaire principal du premier ministre, Gerald Butts, a démissionné à son tour le 19 février;

Attendu que : En dépit du fait qu'en vertu de la Constitution, le procureur général est le représentant légal de la population canadienne, Mme Wilson-Raybould est demeurée assujettie au secret professionnel de l'avocat et au secret du Cabinet jusqu'à la prise du décret 2019-0105 le 25 février;

Attendu que : Le 27 février, Mme Wilson-Raybould a déclaré devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes que pendant environ quatre mois, elle avait fait l'objet d'« ingérence politique » de la part de divers responsables gouvernementaux;

Attendu que : Les Canadiens ont le droit de connaître les tenants et les aboutissants juridiques et éthiques de ces événements et allégations.

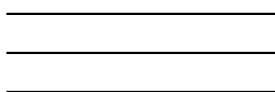
PAR CONSÉQUENT, les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de a) renoncer complètement au droit au secret professionnel de l'avocat et au secret du Cabinet afin que Jody Wilson-Raybould puisse parler ouvertement de l'affaire SNC-Lavalin; b) lancer une enquête publique, en vertu de la Loi sur les enquêtes, pour déterminer si le Cabinet du premier ministre ou le premier ministre a fait de l'ingérence politique dans le procès intenté contre SNC-Lavalin.

Nom	Signature	Adresse	Code postal
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

Retourner (sans affranchir) à :

Peter Julian, député, New Westminster—Burnaby (*also available in English*)
Pièce 203, édifice Wellington, Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Fold here Plier ici Fold here Plier ici Fold here Plier ici Fold here Plier ici



Aucun
timbre
requis

Peter Julian, député
Pièce 203 – édifice Wellington
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Fold here Plier ici Fold here Plier ici Fold here Plier ici Fold here Plier ici
